



Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/338

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Objet : Occupation du domaine public

Le Maire de Thiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-2,
Vu le Code de la route, en particulier l'article R 417-10,
Vu le Code pénal en particulier l'article R 610-5,
Vu la demande en date du 22 Avril 2025 formulée par Monsieur Ahmed POLAT 6 Chemin de la Lagune Sainte Marguerite 63300 ESCOUTOUX, pétitionnaire, relative à une réfection de toiture à Thiers.

Considérant qu'afin d'assurer le bon déroulement de ces travaux, il convient d'autoriser le pétitionnaire à occuper le domaine public.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage au niveau du n° 38 Rue Carnot du **Lundi 19 Mai 2025 au Vendredi 06 Juin 2025.**

L'échafaudage ne devra en aucun cas gêner la circulation routière.

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire devra installer la signalisation réglementaire et défèrera à toute injonction des autorités de police afférente à la sécurité des personnes et des biens et devra se soumettre aux directives du plan Vigipirate en cours. Les lieux devront être rendus propres et débarrassés de tous détritux, déchets ou autres salissures au terme du délai accordé.

ARTICLE 3 : Toute infraction sera constatée et réprimée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux.

ARTICLE 5 : Conformément à la délibération relative aux tarifs municipaux, le pétitionnaire devra s'acquitter d'un droit d'occupation du domaine public.

Hôtel de Ville | 1 rue François Mitterrand | CS 60391 | 63300 Thionville | France